

Quelques conseils aux témoins d'OVNI ou de phénomènes aérospatiaux non identifiés

Prenez des photos et filmez, prévenez des amis ou de la famille et la gendarmerie qu'ils observent aussi.

Avec un caméscope numérique :

Il faudra utiliser le réglage " indoor " dans la balance des blancs avec la fonction " Sport ".

Ne pas zoomer car il y a un risque de vibrations inutiles et surtout de surexposition du phénomène filmé

N'utilisez pas l'autofocus qui va s'affoler en essayant de faire le point et de ne jamais pouvoir le faire.

Utilisez aussi un réseau de diffraction (filtre) qui décompose la lumière.

Il conviendra de sélectionner dans les programmes indiqués le mode "nuit".

Avec un appareil argentique (analogique) et une pellicule en Noir et Blanc :

Choisir une pellicule 400 ASA: Vitesse= 250ème de seconde à Ouverture du diaphragme=f. entre 8 et 11 ou 16

Afin d'éliminer au mieux les explications conventionnelles l'idéal serait de disposer de 3 témoignages assez éloignés les uns des autres pour une triangulation.

Nous utilisons le théorème de Thalès corrigé du fait de la rotondité de la Terre pour estimer la distance, l'altitude et la taille du phénomène.

Avec des photos prises avec un filtre de diffraction, nous pourrions étudier le spectre enregistré et déterminer la nature du phénomène.

Attention aux méprises :

La Lune, les planètes comme Vénus, les satellites, la station ISS, les rentrées atmosphériques de débris divers, etc. Il y en a bien d'autres mais ça, c'est notre affaire et vous avez le droit de vous tromper.

Attention aux ufomaniaques :

Ne laissez vos coordonnées qu'aux personnes qui diffusent leurs coordonnées sur Internet et qui méritent votre confiance, lisez leurs écrits. Soyez plus que prudent envers ceux qui se cachent derrière un pseudo.

Prévenez-moi au plus vite, je ne vais pas vous prendre pour un fou et respecterais votre anonymat :

Jean-Luc Lemaire Tél : 03 24 59 08 42

L'équipe d'enquêteurs : Jean-Luc, Florence, Jean-Michel, Magalie... et des spécialistes selon les besoins (astronomes, médecins, entomologistes, cameraman et photographes professionnels, etc).

Prévenez la gendarmerie nationale qui dispose d'une procédure spécifique pour ces cas.

Remplissez le "Questionnaire d'observation" officiel :

http://www.cnes-geipan.fr/geipan/faq.html#faq_observation

Jean-Luc Lemaire

Enquêteur privé spécialisé dans l'étude des PAN/OVNI